

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°42-2023

Date de convocation :
04/09/2023

Date d'affichage :
28/09/2023

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 09**

Nombre de pouvoirs : 0

**Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00**

Objet : Projet de
rénovation énergétique
de la salle des fêtes
Demande d'aide
financière auprès de la
FDE80 pour les études des
travaux de rénovation
énergétique des
bâtiments (hors opération
sous mandat FDE)

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire. Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : Messieurs BOULET Bernard, LEGRIS Cyril, VAN LAECKEN Patrick, et Mesdames KIENZEL Delphine, MEULIN Maryline, LEROY-LONGUET Marie-Pierre et SINOQUET Valérie.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et Mme KIENZEL Delphine

Mme SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DES FÊTES : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA FDE80 POUR LES ÉTUDES DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS (HORS OPÉRATION SOUS MANDAT FDE)

VU la délibération n°38-2023 du 26 juin 2023 – Adhésion au service du conseiller en énergie partagé ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la collectivité est adhérente au service de « Conseil en Énergie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE80) dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Énergie ». Ce service permet à la commune de disposer de la compétence d'un énergéticien et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaliser des travaux de rénovations énergétique du bâtiment « Salle des fêtes » qui auront vocation à réduire de 40% la demande en énergie. Monsieur le Maire précise que tout ou partie de ces travaux peuvent bénéficier du fonds de concours à la rénovation énergétique de la FDE80. Il propose de solliciter un financement de la Fédération pour la réalisation des études des travaux à réaliser. (Opération sous mandat).

Le montant prévisionnel est estimé à 5 000,00€ HT pour les études et à 90 000,00€ HT pour les travaux.

Le plan de financement prévisionnel des études est le suivant :

PRESTATIONS ÉTUDES RÉNOVATION DES BÂTIMENTS	MONTANT		
TOTAL « ÉTUDE »	6 000,00 €	TTC	
Fonds de concours ÉTUDES – FDE80 – Rénovation énergétique des bâtiments	4 000,00 €		
Fonds de concours ÉTUDES – FDE80 déjà attribué en OP sous mandat	- €		
Subvention ÉTUDES ADEME	- €		
SOUS -TOTAL AIDES « ÉTUDE »	4 000,00 €		80%
Reste à charge TTC	2 000,00 €	TTC	

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

« Rénovation Énergétique »	
Électricité (hors clim)	16 624,00 € HT
Menuiserie (Portes et fenêtres)	17 375,00 € HT
Électricité Climatisation	16 112,00 € HT
Maçonnerie – Faux Plafond	13 255,00 € HT
Menuiserie (Velux)	13 999,00 € HT
Total HT	77 365,00 € HT
Subvention Fond Vert	51 892,00 €
Subvention FAPL-000266 – Hauts de France (Portant sur la rénovation énergétique + aménagement Accès PMR du bloc cuisine)	10 000,00 €
Reste à charge à la commune	15 473,00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes ;
- Valide le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus ;
- Approuve la convention à passer avec la Fédération pour le versement d'un fonds de concours pour la réaliser des études (hors opération sous mandat FDE)
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents associés ;

Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET


